

Gouvernance, territoires et logiques d'acteurs : Vers une écologie politique des aires protégées

Marc Hufty, IUED, Genève
Version provisoire

1. Les données du problème

(1) L'impact de l'activité humaine sur la biosphère est devenue considérable et elle est en croissance rapide. Entre autres conséquences de cette activité, la diversité biologique est de plus en plus menacée, ceci à l'échelle planétaire. Le discours scientifique parle à cet effet d'une 6^{ème} grande vague d'extinction (Leakey & Lewin, 1995). Un très large consensus existe au sein de la communauté scientifique et militante sur la nécessité d'une intervention massive pour renverser ou freiner cette tendance. Je souscris à ces idées.

(2) Les aires protégées (ci-après AP) constituent actuellement le principal mécanisme opérationnel de conservation de la diversité biologique dans le monde. La surface terrestre occupée par les AP (11.5%) est désormais supérieure à celle des terres cultivées (9,7%) (FAO, 2004 ; UN, 2003). Le nombre des AP a augmenté de façon exponentielle.

| Année | Nombre | Surface |
|-------|---------|------------------------------|
| 1962 | 9,214 | 2.4 million km ² |
| 1972 | 16,394 | 4.1 million km ² |
| 1982 | 27,794 | 8.8 million km ² |
| 1992 | 48,388 | 12.3 million km ² |
| 2003 | 102,102 | 18.8 million km ² |

Source : Chape, S., Blyth, S., Fish, L., Fox, P. & Spalding, M. (comp.). 2003. *2003 United Nations List of Protected Areas*. Gland and Cambridge, IUCN, UNEP-WCMC.

(3) Le « Sud » concentre la diversité biologique et une partie importante des aires protégées (Davies, 2003 ; UN, 2003) [*développer, chiffres*]

| | |
|---|-------|
| Australia/NZ | 9.6% |
| North America (includes Greenland and Hawaii) | 18.2% |
| Europe | 13.1% |
| North Eurasia | 7.2% |
| Pacific | 2.1% |
| Central America | 24.8% |
| South America (Hispanic) | 24.9% |
| Brazil | 18.3% |
| Caribbean | 11.7% |
| East Asia | 8.5% |
| South Asia | 6.8% |
| South East Asia | 14.8% |

| |
|-----------------------------------|
| North Africa and Middle East 9.7% |
| Eastern and Southern Africa 14.6% |
| Western and Central Africa 8.7% |
| Source : UN, 2003 |

(4) La croissance du nombre des aires protégées semble due principalement à deux facteurs : (i) un changement dans « l'offre » : l'institutionnalisation progressive d'un « régime global de la conservation » (Adams, 2004), un ensemble croissant d'organisations et de mécanismes de financement consacrés à la conservation de la diversité biologique ; (ii) un changement dans la « demande » : une acceptabilité locale et nationale plus grande des AP suite au passage du paradigme de la conservation « excluante » à celui de la conservation « participative » (Balasinorwala *et al.*, 2004; Philips, 2003), augmentant la diversité des types d'AP et rendant celles-ci acceptables pour davantage de situations sociales locales.

(5) De nombreuses AP connaissent des problèmes : les objectifs de conservation ou les objectifs sociaux ne sont souvent pas atteints. Elles font face à une double contestation, d'une part des populations riveraines dont la situation empire avec la mise en place des AP, d'autre part des conservationnistes peu convaincus de l'efficacité du paradigme participatif et constatant que la dégradation des écosystèmes, y compris ceux qui sont protégés, se poursuit. Pourtant les gouvernements continuent de créer des AP, plus rapidement que jamais.

(6) Une première explication, technique, des problèmes que connaissent les AP réside dans la capacité de gestion, qui n'a pas augmenté au même rythme que leur nombre et leur surface (WWF, 2003 ; Corcoran & Petermann, 2003). Du point de vue légal et opérationnel, créées trop vite, nombre d'aires protégées se trouvent dans un statut juridique flou¹, aux prises avec des normes juridiques nationales contradictoires, des moyens financiers insuffisants, un personnel trop peu nombreux et pas assez formé, un appui limité des personnes qui vivent à proximité ; une gouvernance inefficace et un manque de bases scientifiques (Yale, 2003).

(7) Une seconde explication est conceptuelle. La vision du monde sur laquelle repose la conception, la gestion et la gouvernance des aires protégées est le produit même de celle qui est à l'origine de la crise actuelle de la diversité biologique : moderniste, dualiste, utilitariste, mécaniste et scientiste (Hufty, 2006 ; Ingold, 2000 [*autres*]). Elle est intrinsèquement liée à la vision colonialiste qui informe² la conservation dans le monde, sur le modèle de l'aide au développement (Rossi, 2003 ; Escobar, 1998 ; Agrawal, 1997) et qui en provoque le rejet par une combinaison de mécanismes nationaux « d'internalisation syncrétique » et d'inadéquation aux « univers de signification » et aux pratiques locales.

(8) Une troisième explication est socio-politique. Les AP sont généralement créées sur des sites qui connaissent déjà des situations conflictuelles. Après tout, le choix de l'usage du territoire et de ses ressources est un révélateur des modes d'organisation, de domination, et des processus de gouvernance préexistants d'une société. Et les endroits où sont créées les AP sont généralement des zones de marge, des lieux de rencontre entre différentes populations et cultures. Ainsi, non seulement la création des AP dans

¹ « The size is unknown for 23'428 (23%) protected areas » !, UN List of Protected Areas, 2003.

² Au sens philosophique de donner une forme ou une structure à quelque chose.

ce contexte ne diminue pas les conflits autour des territoires et des ressources, mais elle est susceptible de les exacerber à partir du simple fait que l'établissement d'une aire protégée implique une limitation des usages antérieurs ou des usages possibles. Sur le terrain, les conflits autour des aires protégées se multiplient donc au fur et à mesure de la diffusion de cette forme d'organisation du territoire.

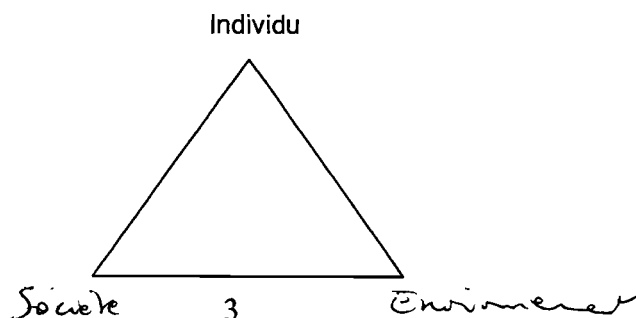
(9) Du point de vue des sciences sociales, ce sont les rapports sociaux qui déterminent comment est régulé le territoire et ses ressources, et la conservation de la nature est par définition un processus social (Brechin et al., 2002), il reste à développer une perspective analytique convainquante de la question des aires protégées. Les outils existants sont certes pertinents, mais ils doivent être adaptés à ce type de situation et associés à un certain nombre d'hypothèses spécifiques. Il me semble qu'il reste à développer une véritable « écologie politique des aires protégées », entendue non pas au sens d'une perspective militante, mais au sens d'une science sociale étudiant comment les facteurs politiques (la façon dont les choix sont faits au sein des sociétés humaines) influencent les questions environnementales. Cette écologie politique doit aussi être acceptée par les écologistes scientifiques comme une discipline autonome, dont les apports à la réflexion sur la conservation est essentiel et déterminant.

Ce texte constitue la première ébauche d'un programme de recherche/réflexion en vue d'élaborer une écologie politique des aires protégées (EP-AP). Il est issu de plusieurs travaux menés depuis 2000 et qui sont en développement. Je développerai quelques-uns des points énoncés en introduction, en développant [au futur] des exemples tirés des travaux de l'équipe du Groupe de recherche sur l'environnement et la gouvernance de l'Institut universitaire d'études du développement (GREG-IUED).

Vers une écologie politique

Face à la multiplication des AP et aux problèmes auxquelles elles se heurtent, il semble impératif de procéder non seulement à un bilan, mais d'analyser la question du social sérieusement. L'écologie politique a deux visages, l'un scientifique et l'autre, étroitement lié au premier, militant. Ce que les différents courants de l'écologie politique ont en commun est d'insister sur la prise en compte des enjeux écologiques dans l'organisation sociale (Lipietz, 2003). En français, davantage que dans le monde anglo-saxon, le terme « écologie politique » se réfère à un courant critique de la société moderne. Une lignée de penseurs, tels A. Gorz, A. Lipietz, R. Dumont, J. Ellul, E. Goldsmith, lui a donné ses lettres de noblesse.

Comme le précise Lipietz (2003), si l'écologie scientifique est la science du rapport triangulaire entre les individus d'une espèce, l'activité organisée de cette espèce, et l'environnement de cette activité, l'humain étant une espèce politique, qui s'organise en cités (polis) et conçoit elle-même son organisation et son rapport à son environnement, alors l'écologie politique est l'écologie de l'espèce humaine.



société

Environnement

L'écologie politique est un domaine de recherche dans lequel les scientifiques sociaux ayant des préoccupations écologiques et des scientifiques de la nature intéressés par l'humain se rencontrent autour de questions de l'économie politique (Schubert, 2005). Ils convergent autour d'un certain nombre de questions : comment les structures sociales et naturelles s'influencent-elles ? Comment la façon de concevoir la société et la nature influence-t-elle les interactions humains-nature ? Quels sont les rapports entre l'accès aux ressources naturelles, leur contrôle et le changement environnemental ? Quelles sont les conséquences sociales du changement environnemental ? Quelles sont les conséquences environnementales des rapports sociaux, par exemple des inégalités, de différents modes de gouvernance et de différents types d'institutions ? Quels sont les apports des sciences sociales à la résolution des problèmes environnementaux globaux et aux crises environnementales ? [compléter à partir de Forsyth, 2003]

Mon objectif est plus limité, il est de rassembler, dans la limite de mes intérêts et compétences, les apports des sciences sociales à la réflexion sur un aspect spécifique des relations entre l'humain et l'environnement, les aires protégées, avec pour ambition de développer une approche cohérente, bien entendu critique, mais aussi opérationnelle. Je me propose de développer à partir d'ici les points suivants.

(I) Quelques approches à intégrer à une EP-AP (écologie politique des aires protégées), de la plus philosophique à la plus empirique (visions du monde, analyse des discours, relations Nord-Sud, gouvernance, politiques publiques, territoire, mouvements sociaux, question indigène)

(II) Les conséquences d'une telle perspective et son acceptabilité pour la communauté conservacionniste

2. Quelques approches à intégrer à une EP-AP

Visions du monde

[Discussion sur la base de Agrawal (2005, 1997), Meyer (2001), Ingold (2000), Latour (1999), Lascoumes (1994), Worster (1977), etc.] [Article IFB, article paysages Barcelone]

La définition de ce qu'est la nature est elle-même un enjeu. La perception que nous (Occidentaux) en avons est le produit d'une histoire et d'une culture bien particulières. D'autres cultures ont à l'évidence d'autres visions de la « nature » et de la relation humain-nature (Descola & Pálsson, 1996). Notre propre société n'a pas non plus toujours pensé la nature ou nos relations avec elle comme nous les pensons aujourd'hui. Au cours de l'histoire d'autres civilisations ont développé d'autres représentations de la nature. Dans l'Europe du Moyen âge, l'homme ne se voyait pas comme séparé de la nature (Pálsson 1996). D'ailleurs, cette pensée n'est pas non plus unique et uniforme, même parmi les scientifiques tels les écologistes, et elle représente un enjeu déterminant. Il me semble que cette perception est une clé du problème et que sa modification fait partie d'un début de solution.

La représentation de la nature actuellement dominante repose sur le dualisme nature-société. Elle tire ses racines dans la volonté de dominer la nature qui fonde le mode de connaissance techno-scientifique issu de la révolution moderniste (qui croit pouvoir construire les réalités extérieures qui conditionne son devenir – Muttentzer 2006) et de l'utilitarisme. Elle reste chargée d'une logique matérialiste consistant à limiter la nature aux êtres physiques non-humains (alors que pour nombre de peuples les êtres mythologiques, les artefacts, les animaux et les humains ne se distinguent pas aussi nettement – Descola 1996).

Il existe selon Pálsson (1996) deux versions de cette dualité nature-société. Pour toutes deux l'humain est le maître de la nature. Pour la première variante, qu'il qualifie d'« orientaliste », la nature n'est qu'un immense réservoir de ressources³, que l'humanité a le devoir de mettre en valeur à son profit. C'est la variante dominante actuellement.

Le rôle de la science y est déterminant. Les sciences de la nature sont, comme toutes sciences, ambivalentes, poursuivant à la fois une quête de la vérité et se mettant au service du pouvoir. Historiquement, la puissance des civilisations expansionnistes a reposé sur des plantes domestiquées dont le surplus de production a permis de créer des classes sociales spécialisées tels les dirigeants, les prêtres ou les soldats, et leur a permis de conquérir leurs voisins. A l'époque moderne, les puissances coloniales ont collecté systématiquement les plantes utiles, les transférant d'un pays à un autre et les mettant en production intensive au service de leurs économies. Le café cultivé, originaire d'Ethiopie, transplanté à Java, a été importé en Amérique par les Hollandais, dérobé par les Français de Guyane à ces mêmes Hollandais et aux Guyanais par les Portugais du Brésil (Juma 1989). A leur tour, les Brésiliens se sont fait subtiliser l'arbre à caoutchouc, par le Britannique Wickam, du Kew Botanical Garden, qui l'a transplanté en Asie du Sud-Est, où il a été mis en plantations intensives, ce qui a provoqué la fin du boom du caoutchouc en Amazonie et l'effondrement de son économie. Les botanistes ont joué un rôle déterminant dans cette aventure impériale. Linné, par exemple, diffuseur du concept d'économie de la nature, met au point un système de classification et un modèle du cycle de l'eau. Mais il voit la nature au service de l'humanité, qui doit, pour rendre hommage à son créateur, l'asservir. Le rôle du savant est d'approfondir et organiser la connaissance en vue de faciliter cette exploitation (Worster, 1977). L'économie globalisée repose entièrement sur cette vision passéiste et irréaliste d'une nature inépuisable que le plus astucieux peut mettre en coupe pour s'enrichir (et, selon la métaphore de la main invisible, poursuivant son propre intérêt, accroître le bien-être collectif).

C'est ce qui caractérise ce que Worster (1977) caractérise d'écologie « impérialiste », mise au service d'un monde instrumentalisé et des rapports de puissance, conception maintenue aujourd'hui en exacerbant la concurrence entre nations, entreprises transnationales et universités ou centres de recherche. Une science au service des puissants qui s'oppose à une écologie « arcadienne », cherchant à découvrir des valeurs fondamentales et à les préserver, en « libérant l'humanité » plutôt qu'en l'asservissant, et qui se rapproche de la quête des penseurs de l'écologie politique.

La seconde variante de cette dualité nature-société, est qualifiée par Pálsson de paternaliste. Elle suppose que la nature est donnée à l'Homme pour en jouir, certes,

³ Pour une discussion sur le concept problématique de « ressources naturelles », supposant le passage de la nature aux ressources, voir Dupré (1996).

mais aussi pour la protéger. Là aussi les experts, tels le philosophe-roi de l'allégorie de la caverne de Platon, apporteront la connaissance nécessaire à cette protection. La nature reste toutefois séparée de l'humain. Fétichisée, elle devient la raison d'être des amants de la nature, prêts à tout pour la défendre.

Paradoxalement certains environnementalistes en arrivent, pour se faire entendre (tout en ménageant leurs bailleurs de fonds), à utiliser une argumentation issue du discours « impérialiste ». Un des exemples récents de cette approche est l'utilisation de la métaphore des « services environnementaux » pour la défense des forêts par certains secteurs « écologistes ». Le fait d'accepter de considérer la nature comme une réserve de « ressources naturelles » mise à la disposition de l'Homme renforce cette vision et va à l'encontre des objectifs poursuivis. Cela a pour conséquence de légitimer ce discours, donc de saper le propre discours de la conservation, mais aussi de limiter la possibilité d'émergence d'une pensée alternative. Certes il s'agit d'une application du dilemme classique (Weber,) de l'éthique de la responsabilité (être réaliste et essayer de sauver ce qui peut l'être à court terme, au risque de renforcer cette vision) versus l'éthique de la conviction (dénoncer l'économie techno-industrielle fondée sur le pillage des ressources au risque de ne pas être pris au sérieux par la science dominante).

Cela conduit à des paradoxes catastrophiques. Par exemple, la structure même de l'industrie agro-alimentaire globalisée conduit à la disparition programmée des petits paysans (et des écosystèmes forestiers tropicaux) et donc des variétés très nombreuses qui sont nécessaires, comme intrants génétiques, au maintien de la productivité de cette même industrie (Hufty 2001). La conservation des variétés contenues dans les banques de semences est à l'évidence un pis-aller. La seule solution passe par une critique radicale de l'agro-industrie et la refondation de l'agriculture sur des bases non-capitalistes.

[Agrawal : *Développement, conservation, même mouvement colonial*]

Analyse du discours environnemental

Tout « objet » (ce sur quoi porte une réflexion systématique), ici la nature ou la relation humains-nature, se construit dans le cadre de règles intelligibles dans un contexte donné. Lorsque cet objet est lui-même un enjeu, s'élabore à son égard un « discours », au sens d'un système de communication qui repose sur l'usage partagé d'un langage, de concepts, d'une vision du monde et de récits ou métaphores.

Le discours permet à ceux qui y adhèrent de donner une cohérence à des éléments apparemment épars et de les interpréter. Ce discours s'institutionnalise en donnant lieu à des solutions, des politiques publiques et à divers arrangements entre acteurs. Lorsque ces arrangements prévalent dans un domaine donné, le discours sur lequel ils reposent peut être dit « dominant » ou, s'il règne sans partage, « hégémonique » (Hajer 1995). Un discours dominant est si familier qu'il passe inaperçu, *a priori* acceptable et accepté malgré le fait qu'il contienne un langage et une idéologie spécifiques : il peut être qualifié de sens commun, au sens d'un ensemble d'idées *a priori* acceptable et accepté, même si cet ensemble suppose en réalité une perspective culturelle particulière et des relations de pouvoir implicites.

Toute communication est une interaction symbolique entre des univers de signification différents, mais aussi un rapport de pouvoir symbolique où s'actualisent les rapports de

force entre les locuteurs. Le langage est un fait social et, comme tel, il reflète les structures de pouvoir inhérentes aux interactions sociales. L'espace au sein duquel se construit le discours peut donc être lu comme un champ social, au sens bourdieusien d'un espace social au sein duquel existe un rapport de force déterminant ce que sera le discours « légitime », et sélectionnant qui aura le pouvoir de dire ce qui est vrai ou de se faire obéir par la voie du langage. Cet espace n'est habituellement pas uniforme : plusieurs discours le traversent, liés à des positions distinctes au sein du champ et aux concurrences propres au marché de la production et de la réception des discours.

Pour Austin (1970), le discours juridique est un acte performatif, qui fait exister ce qu'il annonce. C'est un « acte de magie sociale qui réussit » (Bourdieu 2001). On pourrait en dire autant du discours expert dans les sociétés dites complexes, discours élaboré et relayé par les « communautés épistémiques » conseillères du prince (les réseaux de professionnels ayant une expertise reconnue dans un domaine précis, partageant des croyances communes, dotés d'une influence sur les politiques publiques – Haas 1992 – et qui sont en concurrence pour l'oreille du prince). Le discours produit une série de récits et de métaphores qui ne sont que des représentations de l'objet lui-même, mais qui prétendent décrire la réalité et, lorsqu'ils sont émis par ceux qui ont la « légitimité de la parole », ils produisent la croyance au sujet de la réalité. Dominante, cette croyance, ce discours expert, est performative : elle devient réalité. Elle transforme les perceptions, contraint et exclut (Foucault 1971).

Les mots de tous les jours autant que les mots savants sont donc à prendre tout à fait au sérieux. Et tout chercheur qui aura la prétention de ne pas se contenter de répéter le discours élaboré par d'autres, mais de s'intéresser, à défaut de la maîtriser, à la production du discours dans son domaine de spécialisation, devra passer par une prise de distance face aux concepts, aux idées et aux métaphores qu'il utilise. Chacune de ces idées a une histoire. Elle a été mise au point par quelqu'un. Elle est chargée de sens et repose sur des postulats qui doivent être mis à jour pour en appréhender toute la portée. De même, Comprendre la position depuis laquelle une personne parle est donc une opération essentielle pour comprendre les enjeux sociétaux liés à un domaine donné.

Ecopolitique internationale

La mise en place de mécanismes de conservation de la biodiversité, particulièrement les aires protégées, implique diverses dynamiques à plusieurs niveaux : international, national et local. Il en va de même pour le regard analytique. Pour simplifier l'analyse, l'on peut considérer qu'il s'est progressivement constitué un « régime international de la conservation ».

*[L'organisation de ces différents niveaux et des dynamiques
À quel niveau les processus de gouvernance interagissent avec les systèmes écologiques.
Comment différents sous-systèmes fonctionnent à partir des processus de gouvernance
Peu à peu les pratiques et les normes s'institutionnalisent]*

Pour reprendre la définition classique,

« [An international regime is constituted of a] set of implicit or explicit principles, norms, rules and decision-making procedures around which actors' expectations converge in a given issue-area of international relations. Principles are beliefs of fact, causation and rectitude. Norms are standards of behavior defined in terms of rights and obligations. Rules are specific prescriptions or proscriptions for

action. Decision-making procedures are prevailing practices for making and implementing collective choice » (Krasner, 1982).

[*Importance théorique du concept du point de vue des relations internationales, introduction d'une perspective sociologique et institutionnaliste*] La façon dont les régimes sont structurés, les principes, les normes et les pratiques qu'ils diffusent ont un effet qui dépasse les relations internationales ou les relations Etats-acteurs internationaux, et atteint le niveau « local ». Cette observation entraîne deux conséquences théoriques. J'utilise une définition plus ample du concept, incorporant ses impacts locaux et prenant en compte sa dimension institutionnelle, à partir de l'économie institutionnelle classique de John Commons, tel que proposé dans Hufty et Muttenser (2002) [*à développer*]. La théorie des régimes internationaux constitue un premier outil descriptif et analytique incorporé à l'écologie politique.

Le régime international de la conservation (ci-après RIC) s'est constitué historiquement au cours du 20^{ème} siècle [*histoire, intérêt des Etats et caractéristiques – ONGs, spécialisation, littérature*] (Adams, 2004 ; Rodary et al., 2003 ; Adams & Mulligan, 2003, Ghimire & Pimbert, 1997).

Le passage du paradigme de la conservation « excluante » à celui de la conservation « participative » (Balasinorwala *et al.*, 2004; Philips, 2003) s'explique de la façon suivante :

(1) une coïncidence au Sud entre zones de haute diversité biologique et culturelle. Or ce sont dans ces zones précisément que se multiplient les AP. [*Développer, chiffres*]

(2) l'inacceptabilité morale, sociale et politique du modèle excluant. La réplique au Sud du modèle « excluant » des AP, conçu dans les pays industrialisés, a pu fonctionner sous l'Etat colonial ou néo-colonial, tant qu'existaient les ressources pour exercer un contrôle territorial strict. Les changements politiques et moraux ont rendu ce modèle inacceptable. Au niveau international, deux phénomènes : (a) Le lien entre développement et environnement, après 1972 (Stockholm) et surtout 1992 (Rio), imposait une nouvelle forme de légitimation des AP ; (b) La « redécouverte » et l'idéalisation du local (Hutton et al., 2005), des communautés et de la « société civile », en phase avec le vaste mouvement de décentralisation lié au « moins d'Etat » des années 1980-90. Au niveau national, la plupart des Etats du Sud affichent une idéologie anti-coloniale et mettent en avant le développement et la réduction de la pauvreté (même si c'est souvent une forme de populisme). Le modèle excluant et la mise en réserve des ressources pouvant servir au développement ou à satisfaire les besoins locaux (alors que l'Etat est souvent absent) est indéfendable dans cette perspective [*Développer, sources*].

Dans les cas où il n'y avait pas d'accord entre utilisateurs habituels (appelons-les populations locales) d'un territoire et « conservationnistes », il a été constaté que la conservation ne pouvait fonctionner en dehors de la participation des populations locales (Colchester etc.).

Dans ces circonstances, la « conservation participative » (Rodary et Castellenet, 2003) constitue un compromis (d'aucuns diraient un malentendu productif permettant un consensus politique tactique entre acteurs aux idées opposées, permettant de repousser la confrontation) entre les conservationnistes et les développeurs. Les conservationnistes, de toute façon partagés en deux courants (l'un dominant, réaliste face aux échecs des AP excluantes, l'autre minoritaire, idéaliste et favorable au modèle

excluant), étaient prêts à accepter l'intégration du facteur humain dans les AP, puisque cela s'accompagnait d'un fort accroissement du nombre et de la surface des AP (que de toute façon ils n'arrivaient pas à suivre !). Pour les développeurs, sous l'emprise de l'idéologie du local [*Banque mondiale...*], cela permettait de mettre en pratique la décentralisation et la gestion locale des ressources.

[*Liens entre le régime global de l'aide au développement et le régime global de la conservation*]
[*recherche sur la CITES*]

Gouvernance

La gouvernance, dans l'approche développée à l'IUED (Hufty 2007a et 2007b), se réfère à la fois à un type de faits sociaux (la gouvernance) et à une méthodologie permettant de les observer (le cadre analytique de la gouvernance). La gouvernance s'observe dans les processus formels et informels d'interaction, de prise de décision et d'institutionnalisation (de création / intériorisation de normes et de règles), réunissant l'ensemble des acteurs impliqués relativement à un enjeu collectif, quelle que soit leur nature.

Comme fait social, la gouvernance « est ». Elle n'est ni bonne ni mauvaise a priori, mais est dotée de caractéristiques analysables et interprétables. Elle peut être analysée de façon non normative et non prescriptive (même si du point de vue épistémologique, toute théorie, élément nécessaire à l'analyse, repose *in fine* sur des valeurs). La gouvernance n'est donc pas un « modèle » qu'il est « souhaitable d'encourager », et il ne peut y avoir plus ou moins de gouvernance.

Cette approche est généralisable. Toute société ou sous-société, qu'elle soit locale, nationale ou internationale, à toute époque, est dotée d'un processus de gouvernance. Cette gouvernance n'est pas équivalente au système politique, car applicable à des entités sous-étatiques et / ou privées. Les processus de gouvernance de différentes sociétés, en différents lieux et temps, prennent diverses caractéristiques qui peuvent être analysées à l'aide d'une méthodologie que nous nommons « cadre analytique de la gouvernance ».

Le cadre analytique proposé se compose de cinq éléments : des enjeux ; des acteurs ; des points nodaux ; des normes ; un processus. Les processus, les acteurs et les normes peuvent être formels, c'est-à-dire reconnus par les acteurs porteurs d'autorité dans la société concernée (cette reconnaissance est « légale » au niveau des sociétés dotées d'un droit positif), ou informels, définis par la pratique des acteurs.

Chacun de ces éléments peut faire l'objet d'une analyse à l'aide de cadres conceptuels permettant le passage entre l'observation empirique et la généralisation théorique. Les cadres conceptuels utilisés sont issus de différentes disciplines des sciences sociales, la gouvernance relevant aussi bien du politique que de l'économique, du juridique, du sociologique ou de la psychologie sociale, etc. L'approche et son objet ne peuvent être complètement appréhendés que par le recours à diverses approches disciplinaires, à leurs méthodes et outils.

L'ensemble des cadres conceptuels utilisés peut être qualifié de cadre interprétatif. Ce cadre interprétatif est interdisciplinaire. Cette approche rompt avec une approche étroitement liée à la science du politique et fait de la gouvernance un « concept

passerelle » entre disciplines. Techniquement, il s'agit d'une interdisciplinarité « étroite », limitée aux sciences sociales et non à toutes les sciences.

Diverses configurations de ces éléments peuvent être regroupées en modèles de gouvernance types généralisables. Un objectif de recherche est d'identifier des types de gouvernance, leurs caractéristiques et leurs effets, ainsi que de formuler et tester des hypothèses sur leurs dynamiques et leurs effets. Cette typologie devrait être produite, différenciée et testée à partir d'études empiriques. C'est dans l'interprétation, par l'application de théories, d'ensembles cohérents de propositions ayant pour but l'explication d'un phénomène, ou d'hypothèses, de propositions provisoires relatives aux liens entre des éléments observés, que cette perspective prendrait sens.

Les conséquences de divers modèles de gouvernance sur une variable dépendante peuvent être mesurées, à condition de pouvoir disposer d'indicateurs, d'un cadre d'analyse et de techniques appropriés. Par exemple l'impact d'un modèle donné de gouvernance sur le niveaux de conflictualité autour d'une AP peut être analysé. Dans la perspective d'une intervention (par exemple de développement), la gouvernance peut être considérée comme une variable intermédiaire. Elle produit des effets sur une variable dépendante (le problème). Elle dépend elle-même de certains facteurs (variables indépendantes) qui la déterminent. Il est bien entendu possible qu'elle ne constitue qu'une cause parmi d'autres par rapport au problème étudié.

[Développer, adapter, exemples]

Etat, politiques publiques

[Développer : Zerner, 2000 ; Long, 2001 ; Keeley & Scoones, 2003 ; Muller & Surel, 1998 ; Pierre & Peters, 2000, etc.]

Gouvernementalité

Le discours sur les autochtones, en Amérique latine, a été produit historiquement par les acteurs coloniaux (prêtres, *conquistadores*, etc.), puis par les sociétés créoles. Il l'est désormais par les ONG, les organisations internationales et les administrateurs modernes. Bien que ce discours semble aujourd'hui être plus positif, l'autochtonie continue d'être une catégorie déterminée de l'extérieur, par une articulation entre savoirs et pouvoirs caractéristique d'une situation de domination. Cette stigmatisation d'un « autre » s'est imprégnée dans les représentations sociales par son institutionnalisation dans un véritable processus de « gouvernementalisation », au sens de Foucault⁴.

⁴ « Par ce mot de « gouvernementalité », je veux dire trois choses. Par gouvernementalité, j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité. Deuxièmement, par « gouvernementalité », j'entends la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le « gouvernement » sur tous les autres : souveraineté, discipline ; ce qui a amené, d'une part, le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement et, d'autre part, le développement de toute une série de savoirs. Enfin, par gouvernementalité, je crois qu'il faudrait entendre le processus ou, plutôt, le résultat du processus par lequel l'Etat de justice du Moyen Age, devenu aux Xve et XVIe siècles Etat

Ainsi, pour obtenir les droits à la terre qui vont avec les nouvelles législations environnementales, impulsées par le régime international de la conservation (Rodary et al. 2003 ; Hufty 2001), et qui apparaissent elles aussi comme un progrès, ils doivent passer par un processus de bureaucratisation au cours duquel ils doivent se déclarer officiellement d'une ethnie ou d'une communauté déterminée et entrer dans des processus de reconnaissance et de négociation extrêmement complexes, qui demandent des compétences qu'ils n'ont souvent pas. Bien entendu, les autochtones ne sont pas passifs. Alors qu'ils ont appris durant des siècles à mépriser leurs propres cultures et cette identité, quelques-uns ont résisté à cette domination et appris à utiliser stratégiquement la situation. Leurs représentants sont devenus habiles tactiquement dans les espaces internationaux et nationaux de négociation, utilisant l'image qui leur est attribuée et forgeant des alliances avec des acteurs internationaux pour gagner des droits territoriaux et politiques en invoquant la conservation de la biodiversité ou les droits humains (Hufty et Bottazzi 2006).

Ils ne maîtrisent cependant pas les règles de production du discours dominant, et en acceptant de jouer le jeu pour gagner des espaces aux interstices de l'hégémonie, ils confortent, au sein des régimes de la conservation et du développement, leur position de dominés. Dans le « marché des échanges linguistiques », ils sont les moins dotés en capitaux (Bourdieu, 2001). Dominés symboliquement, leur prestige est en général bas au sein des Etats-nations. Ils ne maîtrisent que difficilement la langue espagnole ou brésilienne, dominantes dans les espaces politiques nationaux, ou anglaise, dominante au niveau international; souvent moins instruits que la moyenne nationale, ils sont incapables d'imposer des critères plus favorables à leurs « produits » culturels ou linguistiques et, lorsqu'ils s'expriment, « ils s'autocensurent, anticipant une réception moins favorable pour leur produit linguistique de second niveau », pour reprendre Bourdieu (Hufty et Bottazzi 2006).

Je prends pour exemple le cas des aires protégées accordées aux autochtones tout le long du Piémont andin (Bolivie et Pérou). Ce qui accordé aux autochtones est l'usufruit du sol, pas celui du sous-sol, qui reste propriété de l'Etat et sujet à l'exploitation (gaz, pétrole). Or la cosmologie autochtone ne différencie pas le sous-sol du sol ou du ciel, mais de surcroît, la soit-disante communauté d'intérêts entre autochtones et environnementalistes est utilisée par l'Etat central de ces pays comme une façon d'accroître son contrôle sur des territoires qui lui échappaient jusque là et sur les autochtones.

La gouvernementalisation des autochtones s'accompagne d'une acculturation et d'une entrée dans l'économie de marché. C'est ici que se présente un second problème, ontologique et politique, encore plus fondamental que la question politique. Les postulats liés à la proposition de compensation des services environnementaux supposent une vision bien particulière de la nature.

Territoire

[Développer]

Le choix de l'usage du territoire et de ses ressources est un révélateur des modes d'organisation, de domination, et des processus de gouvernance préexistants d'une

administratif, s'est trouvé petit à petit « gouvernementalisé ». FOUCAULT, M., 1994, *Dits et Ecrits. 1954-1988*, Paris, Gallimard : 655.

société. L'enjeu central réside dans le contrôle de la légitimité de la production normative au sujet du territoire. Les référentiels et les échelles de temps constituent des enjeux enchâssés dans celui-ci. A l'image du champ social bourdieusien, l'ensemble de ces enjeux peut faire l'objet à un premier niveau du jeu stratégique des acteurs exerçant diverses formes de pouvoirs. Celles-ci sont liées aux ressources matérielles et immatérielles mobilisables par chaque acteur, selon sa volonté, sa perception de l'importance de l'enjeu, et sa capacité. Les gains (légitimité, normes, ressources) sont eux-mêmes des ressources éventuellement mobilisables dans ce jeu. A un second niveau, ce jeu des acteurs représente une interaction entre des univers de signification partiellement compatibles (coopération) ou non (conflit). Ceux-ci sont associés aux systèmes de représentation, à l'organisation sociale, à la mise en valeur du territoire et aux stratégies des acteurs en concurrence pour une ressource ou un territoire donnés.

De façon schématique, la société techno-industrielle, est fondée sur la propriété, un temps social linéaire (progrès, croissance), mais aussi une recherche de profits à court terme lié à la logique de l'agro-industrie de type capitaliste ou à une logique prédatrice. Les sociétés paysannes ou forestières sont fondées sur la possession, et un temps cyclique et discontinu. Sur le temps long l'individu n'est alors que le relai entre les ascendants et les descendants. Sur le temps médian, la vie est organisée selon des cycles liés à la nature. La société techno-industrielle est liée au court terme et génératrice de fractures autant sociales qu'écologiques, alors que la seconde s'harmonise davantage avec l'esprit du concept de développement durable et la prise en compte des solidarités inter-générationnelles. Entre ces deux extrêmes, toutes les nuances sont imaginables.

Sur le flanc oriental des Andes, lorsque des aires protégées se trouvent en contact avec un front pionnier agricole, les confrontations entre ces logiques sont exacerbées. La colonisation impose de nouveaux rapports entre la société et la nature. Formellement, il existe un certain nombre de prescriptions légales encadrant l'usage du sol, mais en pratique, elle s'effectue souvent sans aucune planification. Les terres publiques sont considérées comme des réserves agricoles ouvertes, à l'image de la tragédie des communaux de Hardin et font l'objet de spéculation ou de prédation. Les groupes dominés sont repoussés au-delà des terres mises en valeur de façon intensive et servent de pionniers pour ouvrir de nouvelles terres. Seule une minorité parvient à passer de la possession à la propriété foncière. Ils sont vulnérables face à ceux qui savent utiliser la loi, subordonner les fonctionnaires publics et utiliser la force. Cette dynamique est à l'évidence génératrice de conflits.

Deux logiques supplémentaires se retrouvent sur les cas que nous observons (Pizarro, Argentine ; Pilon-Lajas, Bolivie ; Amarakaeri, Pérou). D'une part l'internationalisation de la conservation, et l'impact national et local du régime international de la conservation, et d'autre part le renforcement politique des populations autochtones habitant les aires protégées. Se jouent des enjeux considérables au regard du développement durable. L'Argentine, la Bolivie et le Pérou sont à un tournant. Sociétés du nouveau monde organisées en fonction de la conquête d'un espace perçu comme pratiquement illimité, elles réalisent que l'espace devient plus rare et fait l'objet d'une concurrence plus grande, ne fut-ce que parce qu'il n'est plus possible de chasser les autochtones de leurs terres aussi facilement qu'avant et que la pression des conservationnistes s'accroît. Une certaine rationalisation, un aménagement du territoire intégrant les valeurs de durabilité et de responsabilité trans-générationnelle (proche de l'univers de signification des dominés !), semble inévitable. L'apparition récente de mouvements environnementaux

capables de mobiliser les urbains reflète sans doute ce tournant. Il est aussi lié à la mondialisation, qui a permis aux mouvements écologistes globaux (Greenpeace, WWF International, etc.) de créer, en alliance avec des mouvements nationaux, une dynamique en phase avec les préoccupations écologiques globales. L'utilité marginale croissante des forêts naturelles correspond donc avec l'émergence du mouvement environnementaliste national et une politisation accrue des aires protégées.

Mouvements sociaux

[Développer : Scott, 1985 ; Marques-Pereira et Bizberg, 1995 ; Yashar, 2005 ; Escobar & Alvarez, 1992 ; Alvarez, Dagnino & Escobar, 1998 ; Della Porta, 1999, etc. intégrer à la bibliographie]

La question « indigène »

[Développer : Hufst & Bottazzi, 2005a et 2006b ; Anderson & Berglund, 2003 ; Netting, 1977 ; Ghimire & Pimbert, 1997 ; Crumley, 2001 ; Fritz, 2005 ; Berkes & Folke, 1998, etc.]
[Articles Lausanne, Bruxelles, NSS]

Les peuples autochtones sont des survivants. Les peuples dominants ou conquérants les ont éliminés physiquement, mis en esclavage et marginalisés économiquement. Les génocides se sont accompagnés d'ethnocides (destruction intentionnelle de l'identité d'un groupe) et aujourd'hui d'un écocide (mise en danger de la biosphère). Mais depuis 30 ans un changement important a eu lieu, qui s'exprime à la fois dans une mobilisation politique, l'apparition de fédérations et de mouvements internationaux appuyés par de nombreuses organisations et d'importants progrès en matière de droits nationaux et internationaux.

La création d'un nom croissant d'AP dans le piémont andin répond à une nouvelle étape des relations entre les sociétés dominantes et les peuples autochtones. Apparemment, l'alliance entre des environnementalistes et les indigènes, comme le renforcement général du « local », a facilité l'obtention de droits territoriaux et de citoyenneté auparavant impensables. En fait, avec un autre regard, on peut interpréter comme une forme mise à jour de la gouvernementalité, un malentendu productif dans lequel chaque acteur continue d'utiliser une combinaison évolutive de collaboration et confrontation stratégique. À la différence du passé, les indigènes se trouvent dans une position politique plus forte. Mais le prix culturel pourrait être très important. Cette dynamique est contradictoire et paradoxale.

Les peuples autochtones sont réputés être « proches de la nature », en particulier depuis la conférence de Rio en 1992 et du fait du discours associé au régime global de la conservation. Ils figurent de plus en plus dans les programmes de conservation ou de « développement durable » comme « gardiens de la biodiversité » (Krech III, 1999). Cette idée correspond dans certains contextes à la réalité, mais elle est aussi un élément d'un discours stratégique utilisé par plusieurs types d'acteurs pour des objectifs potentiellement contradictoires. L'idée du gardiennage suppose en effet des communautés identifiées à la nature même, ou qui seraient les détentrices de savoirs écologiques recelant des potentialités extraordinaires. Cet imaginaire est soutenu tant par les autochtones que par les non autochtones.

Les ONG et les organisations internationales liées aux régimes globaux de la conservation et du développement participent au maintien de cet imaginaire, qui a la double fonction de légitimer les forums internationaux auxquels les représentants des peuples autochtones et les programmes de conservation, dans la logique dominante de la participation locale. Les peuples autochtones et leurs représentants ont adopté ce discours comme stratégie pour atteindre des objectifs tels que la reconnaissance politique, que nous qualifions de citoyenneté, et territoriale. La proximité à la nature et le rôle de gardien sont invoqués dans la mesure où ils permettent de créer des alliances avec les organisations internationales ou les ONG dans un jeu de négociation avec les Etats et les acteurs nationaux. Ces alliances leur ont permis d'atteindre des objectifs concrets, participation citoyenne, droits collectifs, autodétermination, qui leur étaient inaccessibles auparavant.

Paradoxalement, la mondialisation et le redéploiement partiel des Etats nationaux, l'ajustement économique et l'ouverture de l'espace public, a eu pour conséquence l'ouverture d'un interstice dans lequel se sont engouffrés certains peuples autochtones et leurs représentants, à leur bénéfice. Alors que d'un côté, l'économie-monde capitaliste tend à subordonner les peuples tout en les uniformisant, de l'autre, elle leur a donné la possibilité de se doter de structures politiques leur permettant une résistance efficace. Cette utilisation stratégique des discours globalisés peut donc être interprétée comme la continuité ou comme un renouveau de la résistance à un système de domination mis en place avec la colonisation de l'Amérique, ou plus prosaïquement, comme une utilisation stratégique d'« avantages comparatifs » à des fins politiques et économiques.

3. Les conséquences d'une telle perspective et son acceptabilité pour la communauté conservationniste

Un bilan mitigé des aires protégées

Les innovations successives consistant à mettre en adéquation les AP avec la volonté de développement (donc de prise en compte des populations locales), les zones-tampons (Martino, 2001 ; [source]), les programmes de conservation et de développement intégré (Brandon & Wells, 1992 ; [source]) et les projets de gestion des ressources naturelles communautaires (*community-based natural resource management*) (Wainwright & Wehrmeyer, 1998 ; [source]) ont connu des succès mitigés [Colchester et autres].

Les résultats des AP sont insatisfaisants pour les conservationnistes (Locke & Dearden, 2005). De plus, ils reprochent à ce nouveau paradigme de convertir quelques-unes des plus belles AP en « réserve d'indiens » [arguments, source] et invoquent la nécessité d'une stricte protection des « trop rares » AP, seules à même d'assurer le maintien d'écosystèmes fragiles, alors qu'il devient patent, en constatant que la dégradation des écosystèmes y compris ceux qui sont protégés, se poursuit, que la conservation participative n'a rien de soutenable (Oates, 1995 et 1999 [développer l'argument]).

Il existe trois réactions face à ce dilemme : la tentation du retour au modèle exclusif (« *Back to the barriers!* »), une demande pour l'approfondissement de ces expériences, corrigées de leurs défauts et avec plus de temps, et une position qui interroge l'ensemble des modèles à partir d'une perspective holistique et critique (Hutton et al., 2005). Le problème est que s'il existe de nombreuses études individuelles d'AP dans lesquelles un modèle participatif a été testé, donc une partie concluent à l'échec tout en suggérant des correctifs alors que l'autre partie se contente de décrire la mise en place de ces

expériences sans en tirer de conclusion (mais en réaffirmant les postulats du paradigme), en revanche il n'existe aucune étude systématique des effets réciproques de la relation conservation – participation – développement. C'est précisément l'objet d'un projet de recherche⁵ qui a été lancé en novembre 2006 à Paris.

[Développer]

L'intégration des sciences sociales aux problématiques de la conservation

Face à des interactions complexes comme la demande internationale pour certains produits ou les politiques publiques, les perturbations anthropiques sur lesquelles il semble le plus aisé d'agir sont celles qui sont dues aux populations locales. Dans la rhétorique conservacionniste, les populations riveraines les aires protégées sont responsables au premier degré de la menace qui pèse sur le milieu naturel. Il y a grosso modo deux façon de gérer cette situation : ou l'accès aux aires protégées est limité et contrôlé, ou les populations riveraines sont intégrées au système de conservation, y collaborant en échange d'avantages ou de compensations.

Volonté de prise en compte du social (histoire du nouveau paradigme et r-ole qcru pqr conséquence des sciences sociales) mais gros problème à 4 niveaux : 1) problème d'intégrer approches sciences sociales ; 2) problème d'efficacité (tenir compte des populations ralentit ; 3) prise en compte symbolique, pas réelle ; 4) capacité limitée, étant donné le nombre de parcs créés.

Un premier problème est l'intégration des questions et perspectives des sciences sociales dans la réflexion sur les aires protégées et dans leur conception. Le problème est double. D'un côté, malgré le développement d'approches interdisciplinaires, les sciences sociales *mainstream* restent campées sur des thèmes classiques. C'est le cas par exemple de la science politique. Au cours des 20 dernières années, sur 2000 articles des cinq principales revues de sciences politiques des Etats-Unis, un seul abordait la conservation de la biodiversité (Agrawal & Ostrom, 2006). Peu de chercheurs des départements de science politique s'intéressent à l'écologie, et lorsqu'ils le font, c'est soit à un niveau très abstrait, au niveau des Etats ou des relations internationales. Bien que l'écologie politique ait gagnée ses lettres de noblesse (Forsyth, 2003), les politologues qui s'intéressent à l'écologie travaillent généralement dans des centres ou des programmes interdisciplinaires. L'écologie politique est maintenant devenue un courant qui a ses lettres de noblesses. L'anthropologie (ou la socio-anthropologie) est certes plus proche de l'écologie par la proximité des populations autochtones avec la « nature » (Descola & Pálsson, 1996), mais elle aussi à partir de thèmes classiques (autochtones, famille, pouvoir, etc.) et souvent dans des débats très théoriques et auto-référentiels. L'économie néo-classique est directement mise à contribution, principalement pour développer des modèles relatifs à l'estimation des coûts ou des bénéfices de diverses alternatives.

De l'autre côté, les scientifiques de la nature s'intéressent relativement peu aux apports des sciences sociales. Au pire, ils n'en perçoivent pas l'intérêt, au mieux, les sciences sociales sont instrumentalisées pour répondre à des besoins spécifiques : comment « sensibiliser » les populations locales à la nécessité de conserver une espèce donnée ? Quelles sont les institutions locales que l'on peut mobiliser ou transformer pour

⁵ EEPA. Participation, conservation and livelihoods: Evaluating the effectiveness of participatory approaches in protected areas (IUED, IRD, MAB, IUCN).

améliorer la conservation ? Comment calculer les services environnementaux que prête telle massif forestier, en vue de convaincre les autorités de la pertinence de sa conservation ?

Sciences sociales, sciences instrumentales ?

Un exemple peut être tiré d'un projet de recherche mené conjointement par le Musée d'Histoire naturelle de Genève, le WWF, l'Ifremer et l'IUED à Madagascar (projet DESAT)⁶. Une étude des populations locales a été incorporée lors de l'élaboration du projet, dont l'objectif est de faire un diagnostic environnemental et social relativement aux tortues de mer qui se reproduisent aux alentours des Îles Baren et sont traditionnellement une proie de choix pour les pêcheurs Vezo, ceci en vue de l'établissement éventuel d'une aire marine protégée. Sans entrer dans les détails, l'objectif des initiateurs du projet est avant tout de mettre en place un système de protection des tortues marines (formellement protégées, mais sans contrôle de l'Etat, pratiquement absent de cette partie du territoire national).

L'objectif de protection (louable en soi !) s'affiche ouvertement dans les premières versions du projet avant que le partenaire des sciences sociales (IUED) ne soit consulté et ne mette comme condition à sa participation que le diagnostic environnemental et social doive précéder toute action de conservation. La participation du Groupe de recherche sur l'environnement et la gouvernance de l'IUED apporte un atout au projet, assurant son interdisciplinarité et permettant le financement par le RUIG⁷. Cette condition est donc acceptée et comprise rationnellement. Dans les faits, les activités de « sensibilisation » ont débuté dès l'arrivée des chercheurs, qui ont tenté de persuader les pêcheurs d'arrêter de chasser la tortue de mer. Les mises en garde contre un triple problème (absence des données permettant une intervention ; identification des chercheurs à l'appareil (répressif) d'Etat ; report conséquent des activités de chasse à la tortue, hautement valorisées symboliquement, dans la clandestinité) ont été prises en considération. Mais il apparaît évident que la participation des sociologues (de chercheurs des sciences sociales au sens large) est ressentie par les biologistes comme une contrainte et que sa seule justification est d'identifier les institutions coutumières locales mobilisables pour la conservation (ce qui n'est pas certain). Ce projet n'étant pas terminé, c'est une hypothèse, mais l'on peut soupçonner que tout résultat « social » mettant en question l'objectif principal de mise en place d'un système de protection sera rejeté.

Une telle analyse fait apparaître davantage une volonté d'instrumentalisation qu'une méthodologie interdisciplinaire. L'interdisciplinarité, telle que définie par Jollivet et Legay (2005 : 184), est « une démarche de recherche construite en assemblant de façon méthodique des connaissances, des points de vue, des techniques de travail provenant de disciplines différentes ». Elle suppose la coopération active entre des chercheurs de plusieurs disciplines pour élargir leur compréhension d'un phénomène particulier ou la réalisation d'un projet commun. Le premier pas vers l'interdisciplinarité est la construction (ou la reconstruction) conjointe d'un objet, qui ne devrait donc pas être fragmenté entre les disciplines, mais rester collectif. Il va de soi qu'un tel dispositif demande une réflexion théorico-épistémologique approfondie, laquelle n'a pas été incorporée dans ce projet. Dans le cas de recherches impliquant une action (recherche-action), nous allons plus loin que l'interdisciplinarité.

Par conviction, il nous semble que toute recherche de ce type devrait intégrer les populations concernées à la fois dans la définition des problèmes, des protocoles de recherche, des outils et des solutions proposées. Cette perspective inspirée par l'approche de la transdisciplinarité qui s'est développée dans les pays germanophones (Pohl, 2001 ; Häberli et al., 2001) nous semble la seule à même de donner la parole aux populations concernées par la conservation.

De fait, il subsiste un système d'incitation défavorable aux objets non traditionnels ou à l'interdisciplinarité. Dans les communautés académiques fermées aux échanges disciplinaires, le chercheur interdisciplinaire se voit dévalorisé en terme d'avancement et

⁶ « Réseau interdisciplinaire pour une gestion durable de la biodiversité marine : Diagnostic Environnemental et Social Autour des Tortues marines dans le sud-ouest de l'Océan Indien », financé par le Réseau universitaire international de Genève.

⁷ La participation d'une institution universitaire genevoise est requise par ce mécanisme de financement.

de publications. Le réflexe disciplinaire a la peau dure. L'interdisciplinarité ne se décrète pas. Elle est avant tout une relation entre des personnes, dotées de sensibilités différentes certes, mais ayant en commun la volonté de dépasser les limites disciplinaires. Et cette volonté naît souvent en réalisant l'incapacité de l'approche mono-disciplinaire d'appréhender des objets complexes. Mais sans une étroite vigilance, les habitudes et les contraintes reprennent en effet vite le dessus face aux difficultés que rencontrent les chercheurs. L'enracinement disciplinaire et institutionnel, les pressions pour obtenir rapidement des résultats communicables, les systèmes d'évaluation et de publication mono-disciplinaires et les difficultés de concilier des paradigmes différents représentent autant d'incitations à baisser les bras. Même si un nombre croissant de projets de recherche annoncent leur « interdisciplinarité », en particulier du fait de son imposition comme critère par les agences internationales et nationales de financement de la recherche. Il s'agit souvent en réalité de d'une juxtaposition de disciplines observant chacune une partie d'un objet commun (souvent fragmenté⁸), mais sans coordination, chaque chercheur travaillant plutôt côte-à-côte qu'en inventant de nouvelles démarches et pratiques.

[Apparition du nouveau paradigme et lutte intestine...]

Bibliographie

Agrawal & Ostrom, 2006

Agrawal, A. 1997. « The politics of development and conservation: legacies of colonialism ». *Peace & Change*, 22 (4) : 463-482.

Agrawal, A. 2005. *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subjects (New Ecologies for the Twenty-First Century)*. Duke University Press.

Anderson D.G. & Berglund. 2003. *Ethnographies of Conservation*. New York, Berghahn.

Austin J.L. 1970. *Quand dire, c'est faire*. Paris, Seuil, Points.

Balasinorwala, T., Kothari, A. and Goyal, M., 2004, *Participatory Conservation: Paradigm shifts in International Policy*, IUCN, Gland, Switzerland, Cambridge, UK, and Kalpavriksh, India.

Berkes, F. & Folke, C. (editors). 1998. *Linking Social and Ecological Systems: management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge University Press.

Berrett, C., Gibson, C., Hoffman, B., & McCubbins, M. 2006. « The complex link between governance and Biodiversity », *Conservation Biology*, 20 (5) : 1358-66.

Bourdieu, P. 2001. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris, Seuil, Points.

Brechin, S.R., Wilshusen, P.R., Fortwangler, C.L. & West, P.C. 2002. « Beyond the square wheel: Toward a More Comprehensive Understanding of Biodiversity Conservation as Social and Political Process », *Society and Natural Resources*, 15 : 41-64.

Chape, S., Blyth, S., Fish, L., Fox, P. & Spalding, M. (comp.). 2003. *2003 United Nations List of Protected Areas*. Gland and Cambridge, IUCN, UNEP-WCMC.

Corcoran, B. & Petermann, T. 2003. Building capacity amongst Protected Area agency staff in East and Southern Africa: lessons learned from InWEnt's Seminars on Sustainable Tourism. Paper presented at the Fifth World Parks Congress, Durban, South Africa.

Crumley, C. (ed.). 2001. *New Directions in Anthropology and Environment*. Walnut Creek,

⁸ Découpé en éléments appréhendables d'une perspective disciplinaire. Cette fragmentation peut être complète et cohérente ou non.

Altamira Press.

Descola, P. & Pálsson, G. (Eds.), *Nature and Society : Anthropological Perspectives*. London, Routledge.

Dupré, G. 1996. « Y a-t-il des ressources naturelles ? ». *Cahiers des Sciences Humaines*, 32 (1) : 17-27.

Escobar, A. 1998. « Whose Knowledge, Whose nature? Biodiversity, Conservation, and the Political Ecology of Social Movements », *Journal of Political Ecology*, 5 : 53-82.

FAO. 2004. FAOSTAT, Land Use Data - last updated July 2004. <http://faostat.fao.org/faostat/collections?subset=agriculture>. Accessed on 23 Sep 2004.

Forsyth, Tim. 2003. *Critical Political Ecology. The Politics of Environmental Science*. London, New York: Routledge

Foucault, M. 1971. *L'ordre du discours*. Paris, Gallimard.

Fritz, J.-C., Deroche, F., Fritz, G. et Porteilla, R., 2005. *La nouvelle question indigène : Peuples autochtones et ordre mondial*, Paris, L'Harmattan.

Ghimire, K.B. & Pimbert M.P. 1997. *Social Change and Conservation, Environmental Politics and Impacts of National Parks and Protected Areas*, London, Earthscan.

Gurung, G., Hufty, M., Hurni, K., Kollmair, M., Ludi, E., Maselli, D. 2004. Mountains: Special Places to be Protected? The evolution of conservation in mountainous areas. Unpublished manuscript.

Hajer, M. 1995. *The Politics of Environmental Discourse : Ecological Modernization and the Policy Process*. Oxford, Oxford University Press.

Hufty, M. & Muttenzer, F. 2002. « Devoted Friends: The Implementation of the Convention on Biological Diversity in Madagascar », in Le Prestre (ed.), *Governing Global Biodiversity: The Evolution and Implementation of the Convention on Biological Diversity*, London, Ashgate.

Hufty, M. 2001. « La gouvernance internationale de la biodiversité », *Etudes Internationales*, 32 (1), mars : 5-29.

Hufty, M. 2006. « Gouvernance et conservation en Argentine, le cas Pizarro », soumis à *Natures, Sciences, Sociétés*.

Hufty, M. 2006. « Aires protégées : la difficile participation des populations locales », *Hotspot*, 14, 2006 : 11.

Hufty, M. 2006. « Le développement durable et sa gouvernance : un conflit entre modèles de civilisation insoluble localement ». *Natures, Sciences, Sociétés*. Vol. 14 (2) : 163-165.

Hufty, M. 2006. « Le soja en Amérique du Sud ou le cauchemar de Humboldt », *La Revue Durable*. No. 20 : 46-47.

Hufty, M. 2006. « Les humains dans la nature : vers une uniformisation des représentations ? », Communication présentée aux 4èmes journées de l'Institut Français de la Biodiversité.

Hufty, M. 2007a. « L'objet gouvernance », in *Jeux de gouvernance: Regards et réflexions sur un concept*, sous la direction de Marc Hufty, Alexandre Dormeier-Freire et Pauline Plagnat. Karthala, Paris. A paraître.

Hufty, M. 2007b. The Governance Analytical Framework. NCCR Working Paper. In prep.

Hufty, M. et Bottazzi, P. 2005a. « Citoyenneté 'autochtone' et réformes environnementales en Amazonie bolivienne », Bulletin d'études bolivianistes *Lazos*, No. 7, Paris, Université Paris X-Nanterre, avril 2005 : 135-146.

Hufty, M. et Bottazzi, P. 2005b. « Gobernanza de los bosques y conservación en Bolivia ». In ¿ A Dónde va Bolivia ? Gobernancia, Gobernabilidad y Democratización. Bajo la coordinación de M. Hufty, C. Auroi y M. De La Fuente. Plural. La Paz : 149-181.

- Hufty, M. et Bottazzi, P. 2006a. « Gouvernance environnementale et citoyenneté autochtone en Amazonie bolivienne » (avec Patrick Bottazzi), soumis à *Problèmes d'Amérique latine*.
- Hufty, M. et Bottazzi, P. 2006b. « Peuples indigènes et citoyenneté en Amérique latine : entre adaptation et résistance à l'ordre mondial », in G. Froger (Ed.), *La mondialisation contre le développement durable ?* Bruxelles, Peter Lang. 2006 : 181-197.
- Ingold, T. 2000. *The Perception of the Environment: Essays in livelihood, dwelling and skill*, London, Routledge.
- Jollivet, M. et Legay, J.-M. 2005. « Canevas pour une réflexion sur une interdisciplinarité entre sciences de la nature et sciences sociales », *Natures, Sciences, Sociétés*, 13 (2) : 184-188.
- Karl S. Zimmerer, K.S. & Bassett, T.J. (Editors). 2003. *Political Ecology: An Integrative Approach to Geography and Environment-Development Studies*, The Guilford Press.
- Keeley, J. et Scoones, I. 2003. *Understanding Environmental Policy Processes : Cases from Africa*, London, Earthscan.
- Kollmair, M., Gurung, G., Hurni, K. & Maselli, D. 2005. « Mountains: Special places to be protected? An analysis of worldwide nature conservation efforts in mountains ». *The International Journal of Biodiversity Science and Management*. 1 (4) : 181-189.
- Krasner, S. 1982. « Structural Causes and Regimes Consequences: Regimes as Intervening Variables ». *International Organisation*, 36 (2) : 185-205.
- Latour, B. 1999. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris. La Découverte.
- Lascoumes, P. 1994. *L'éco-pouvoir. Environnement et politiques*. Paris, La Découverte.
- Leakey R. & Lewin, R. 1995. *The Sixth Extinction: Patterns of Life and the Future of Humankind*, New York, Doubleday.
- Lévêque, C. 2001. *Ecologie: de l'écosystème à la biosphère*. Paris, Dunod.
- Lipietz, A. 2003. *Qu'est-ce que l'écologie politique: La grande transformation du XXI^e siècle*. Paris. La Découverte.
- Long, N. 2001. *Development Sociology: Actor Perspectives*. London: Routledge.
- Martino, D. 2001. « Buffer Zones Around Protected Areas: A Brief Literature Review » *Electronic Green journal*, 15.
- Meyer, J.M. 2001. *Political Nature : Environmentalism and the interpretation of Western thought*. Cambridge, MIT Press.
- Muller, P. et Surel, Y. 1998. *Analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien.
- Netting, R.M. 1977. *Cultural Ecology*, Prospect Heights, Waveland Press.
- Oates, J.F. 1995. « The dangers of conservation by rural development: A case study from the forests of Nigeria », *Oryx*, Vol. 29, pp. 115-122.
- Oates, J.F. 1999 *Myth and reality in the rainforest: How conservation strategies are failing in West Africa*, Berkeley, University of California Press.
- Pierre J. & Peters B.G. 2000. *Governance, Politics and the State*. New York: St. Martin's Press.
- Phillips A. 2003. "A modern paradigm". *World Conservation*, 2 : 6-7.
- Rossi, G. 2003. « Questions d'incertitude », in E. Rodary, Ch. Castellanet et G. Rossi (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, Karthala et GREC : 49-64.
- Schubert, J. 2005. *Political Ecology in Development Research. An Introductory Overview and Annotated Bibliography*. Bern, NCCR North-South.
- UICN (1994). *Guidelines for Protected Areas Management Categories*. UICN, Cambridge, UK and Gland, Switzerland.
- UN, 2004. United Nations List of Protected Areas, Unep, Wcmc, Wcpa, Iucn, 2003.
- Weber, M. 1963. *Le savant et le politique*. Paris, Union Générale d'Éditions.

Worster D. 1977. *Les pionniers de l'écologie : une histoire des idées écologiques*, Paris, Sang de la Terre.

WWF, 2003, *Protected Areas*. WWFI Position Paper, August.

Yale School of Forestry & Environmental Studies, 2003. « Young Conservationists and the Future of Protected Areas Worldwide », Paper presented at the Fifth World Parks Congress, Durban, South Africa.

Zerner Ch. (ed.). 2000. *People, Plants, and Justice : The Politics of Nature Conservation*, New York, Columbia University Press.

Hufty M.(2006)

Gouvernance, territoires et logiques d'acteurs : vers une écologie politique des aires protégées

In : Aubertin Catherine (ed.), Pinton Florence (ed.), Rodary Estienne (ed.). Les aires protégées, zones d'expérimentation du développement durable : recueil des contributions

Orléans : IRD, 20 p. multigr. Séminaire de Clôture de l'ATI : Action Transdépartementale Incitative Aires Protégées, Arvieux (FRA), 2006/11/28-30